

Gard'Animaux Lyon
69006 Lyon
Tél 07 71 35 70 71
Email contact@gardanimauxlyon.fr
Web gardanimauxlyon.fr
SIRET 839 780 566 00015



CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2019

- a-** Les animaux, confiés à nos soins pour les différents services proposés, doivent obligatoirement être identifiés et vaccinés. Les vaccinations doivent être à jour.
- b-** La nourriture et la litière sont à la charge du client. Celui-ci doit veiller avant son départ à laisser une quantité suffisante de nourriture et de litière. En cas de manque, la société GARD'ANIMAUX LYON fera l'avance nécessaire afin d'assurer les soins de l'animal et le client remboursera, sur présentation de facture, les frais engagés pour le bien-être de l'animal.
- c-** En cas de maladie, la société GARD'ANIMAUX LYON s'engage à emmener immédiatement l'animal chez le vétérinaire attitré du client. Le carnet de santé de l'animal est laissé à disposition de la société durant la garde. Si le client n'a pas de vétérinaire attitré, ou en cas d'absence de ce dernier, la société GARD'ANIMAUX LYON emmènera l'animal chez le vétérinaire le plus proche ou celui de garde. Les propriétaires, ou la personne désignée par eux, seront immédiatement avisés et informés quotidiennement de l'état de santé de leur animal. A leur retour, sur présentation de facture, les propriétaires rembourseront les frais médicaux engagés par la société GARD'ANIMAUX LYON.
- d-** Pendant la durée des services proposés, un jeu de clés du domicile du client sera remis à la société GARD'ANIMAUX LYON. Ce jeu de clés sera restitué en mains propres, sauf conditions particulières à notifier dans le contrat, à son retour lors d'un rendez-vous convenu réciproquement.
- e-** Durant son absence, le client devra laisser un numéro de téléphone ou une adresse où il pourra être contacté. En cas d'indisponibilité, il devra désigner une personne à prévenir en cas d'incident afin que la société GARD'ANIMAUX LYON puisse signaler toute anomalie concernant l'habitation ou l'animal confié.
- f-** La société GARD'ANIMAUX LYON dégage sa responsabilité en cas de dégradation de l'habitation par l'animal confié pendant la période de garde. Le cas échéant, les propriétaires ou la personne désignée en seront immédiatement avisés.
- g-** Pour toutes prestations d'un montant supérieur à 100 euros, un acompte de 50% de la facture totale sera demandé à la signature du contrat de garde, le solde sera versé à la restitution du jeu de clés.
- h-** Les forfaits sont payables à l'avance et valables pour une durée de 6 mois. Après chaque prestation, le client est informé du solde forfaitaire sous forme de fiche de visite, mise à disposition dans sa demeure.
- i-** La société GARD'ANIMAUX LYON a contracté une assurance professionnelle auprès de la compagnie MACIF en cas de dommage, d'accident ou incident mettant en cause notre responsabilité pendant la période où votre animal nous a été confié. Notre assurance prendra en charge les dommages et préjudices consécutifs à notre manquement.

Signature du client précédée de la mention « *Lu et approuvé* »